

Bouche ouverte, données fermées ! Quand l'intelligence artificielle rencontre les réalités cantonales

Karine Génesta-Nagel (Le Centre)

L'intelligence artificielle (IA) s'intègre progressivement dans les pratiques administratives, y compris au sein de l'Etat jurassien. Certains services recourent déjà à des outils intégrant des fonctions d'IA de base, tandis que d'autres explorent des usages plus étendus, de manière ponctuelle et encadrée. Ces démarches se développent selon les besoins des services et les possibilités techniques, avec un accompagnement du Service juridique, notamment pour ce qui touche à la protection des données.

Le Gouvernement a par ailleurs indiqué que l'IA constitue un volet du projet de modernisation de l'État, dans un contexte où les prochaines années seront marquées par des contraintes budgétaires importantes. L'approche actuelle semble ainsi privilégier des solutions pragmatiques, ciblées et évolutives, tout en tenant compte des limites techniques, juridiques et organisationnelles.

Si ces éléments montrent que l'usage de l'IA progresse dans l'administration, ils demeurent encore peu visibles pour le Parlement. Une vision actualisée apparaît nécessaire afin de comprendre comment l'État gère aujourd'hui l'utilisation de l'IA, quelles priorités il se fixe et quelles perspectives il envisage à court et moyen terme. Il s'agit notamment de clarifier la manière dont les réflexions en cours, les projets pilotes, les enjeux de protection des données et les contraintes financières s'articulent dans une démarche cohérente.

La présente question s'inscrit dans la continuité des travaux déjà menés par le Parlement jurassien sur la thématique de l'intelligence artificielle. En particulier, la question écrite no 3526 « Paradis artificiels », déposée le 6 avril 2023 par le député Gauthier Corbat, a permis d'aborder de manière approfondie les opportunités, les risques et les conditions-cadres liés à l'usage de l'IA au sein de l'administration cantonale, notamment en matière d'efficacité, de protection des données, d'éthique et de gouvernance.

Dans sa réponse du 6 juin 2023, le Gouvernement a reconnu le potentiel de l'IA tout en soulignant la nécessité d'une approche prudente, progressive et conforme aux exigences légales, en particulier celles découlant de la protection des données et de la transparence. Il a également mentionné plusieurs usages existants ou envisagés, sans toutefois présenter un cadre stratégique global et formalisé.

Depuis lors, le développement des technologies d'intelligence artificielle, tout comme la diversification de leurs usages concrets, a connu une évolution particulièrement rapide. Ces changements, tant sur le plan technique qu'organisationnel et réglementaire, justifient que le Parlement revienne sur cette thématique afin de disposer d'une appréciation actualisée de la situation, des priorités retenues et des perspectives envisagées par le Gouvernement.

Par ailleurs, la motion no 1501, qui visait à aller plus loin dans la définition d'orientations politiques ou stratégiques en matière de numérique et d'intelligence artificielle, a été refusée. Ce refus n'a toutefois pas mis fin aux interrogations du Parlement quant à la vision d'ensemble, aux priorités actuelles et à la gouvernance de ces technologies au sein de l'État.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes au Gouvernement :

- 1. A la lumière des travaux déjà menés ces dernières années, quelles sont aujourd'hui les priorités que le Gouvernement identifie pour le développement et l'usage de l'intelligence artificielle au sein de l'administration cantonale, notamment à court et**

moyen termes, et comment ces priorités s'articulent-elles avec la manière dont l'IA est actuellement utilisée et encadrée dans les services de l'État ?

- 2. Comment le Gouvernement entend-il intégrer l'ensemble de ces éléments dans une vision cohérente et progressive de modernisation de l'État, et selon quel calendrier ces orientations pourraient-elles être présentées au Parlement ?**

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Karine Génesta-Nagel (Le Centre)

Co-signataires

- Anne Froidevaux (Le Centre)
 - Boris Beuret (Le Centre)
 - Serge Beuret (Le Centre)
 - Mathieu Cerf (Le Centre)
 - Gauthier Corbat (Le Centre)
 - Vincent Eschmann (Le Centre)
 - Olivier Goffinet (Le Centre)
 - Marcel Meyer (Le Centre)
 - François Monin (Le Centre)
 - Magali Voillat (Le Centre)
 - Pascal Eschmann (Le Centre)
 - Marc-André Frésard (Le Centre)
 - Sandra Hauser (Le Centre)
 - Léonie Pelletier Esposito (Le Centre)
 - Eric Pineau (Le Centre)
 - Clément Piquerez (Le Centre)
 - Sylvain Quiquerez (Le Centre)
 - Guy Jubin (Le Centre)
 - Aubin Montavon (Le Centre)
 - Sébastien Piquerez (Le Centre)

Intervention déposée officiellement le 02 avril 2026